

ÉLECTIONS MUNICIPALES

ÉLECTEURS



ÉLECTEURS
Ce qui va changer

Dimanche 23 mars puis dimanche 30 mars 2014, vous allez élire les conseillers municipaux : 33 candidats se présentent sur la commune de Carantilly (voir liste affichée en mairie et sur le site carantilly.fr).

Contrairement aux précédentes élections municipales, il n'est plus possible de voter pour une personne qui ne s'est pas déclarée candidate. **Aucun autre nom que ceux présents sur la liste des 33 ne pourra être retenu.**

Il vous est possible d'ajouter ou de barrer des noms sur un bulletin de vote, mais soyez vigilant : vérifiez bien que vous proposez un total **maximum de 15 candidats.**

Vous pouvez toujours écrire vous-même votre bulletin sur une feuille blanche ne présentant aucun signe distinctif, mais précisez bien les **nom et prénom des candidats.**

Par ailleurs, vous devrez **impérativement présenter une pièce d'identité** pour pouvoir voter : carte d'identité, passeport, permis de conduire, carte vitale avec photo... La carte d'électeur ne suffit pas.

Le Maire,
Marylène HENRY

